

CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est convoqué en séance publique, le Jeudi 12 Septembre, à 18h45, à la mairie de Berche.

A Berche, le 05/09/2024
Le Président,
PETIOT Jean-Luc

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 03 Juillet 2024
- Création poste de rédacteur
- Décision modificative inventaire SIVOM – vente FCSMI
- Décision modificative remboursement caution
- Tarif salle intercommunale pour les enterrements
- Ecole
- Informations diverses

REUNION DE CONSEIL SYNDICAL **SEANCE DU 12 Septembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DOUZE SEPTEMBRE, à 18h45, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PETIOT.

Présents : Mesdames CHARRIER Béatrice - MENETRIER Lucile et MOINE Julie et de Messieurs BONNOT Pierre-Marie - GENIN Yanick - PETIOT Jean-Luc - SAILLET Jean-François et RENAUD Jean-Claude.

Ayant donné procuration :

- Mme CHIPEAUX Céline a donné procuration à M. SAILLET Jean-François

Absente excusée : Mme GROS Virginie – Messieurs GANARD Michel et MITTON André

Secrétaire : Mme CHARRIER Béatrice

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 03 Juillet 2024
 - Création poste de rédacteur
 - Décision modificative inventaire SIVOM – vente FCSMI
 - Décision modificative remboursement caution
 - Tarif salle intercommunale pour les enterrements
 - Ecole
 - Informations diverses
-

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHARRIER Béatrice pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du conseil municipal 03 Juillet 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 03 Avril 2024 a été adressé à chaque Conseiller Syndical. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 Juillet 2024.

3. Délibération n°2024-016 : Création et suppression d'emploi

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un poste de rédacteur pour la personne qui effectue les fonctions de secrétaire générale de mairie ainsi que la suppression du poste d'adjoint administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget du SIVOM de Berche et Dampierre sur le Doubs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10/09/2024 ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 12/09/2024 ;

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur, suite l'inscription sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2024 secrétaire de mairie d'un agent,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La création d'un emploi de rédacteur, permanent, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2024

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : RÉDACTEUR

Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif principal 1ère classe, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2024 :

Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF

Grade : Adjoint Administratif principal 1ère classe :

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 16/09/2024

4. Délibération n°2024-017 : Décision Modificative N°2.2024

Le Président précise qu'il y a lieu de voter une décision modificative au budget 2024

Désignation	Diminution	Augmentation
DI 2132/041 : Bâtiments privés		20 160.48 €
RI 2131/041 : Bâtiments publics		20 160.48 €

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil syndical donne un avis favorable à cette décision modificative N°2.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 16/09/2024

5. Délibération n°2024-18 : Décision Modificative N°3.2024

Le Président précise qu'il y a lieu de voter une décision modificative au budget 2024

Désignation	Diminution	Augmentation
DI 2151/21 : Réseaux de voiries	2 000.00 €	
DI 2158/21 : Autres installations	500.00 €	
DI 165/16 : Dépôt et cautionnement		2 300.00 € €

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil syndical donne un avis favorable à cette décision modificative N°3.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 16/09/2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE du 12 SEPTEMBRE 2024

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Travaux**

- **Informations diverses**

- Salle socioculturelle

Au règlement de location, il sera ajouté la gratuité de la location pour les enterrements.

- École

Mme Hennequin informe que les tables sont trop petites pour les grands élèves. Il faut établir un inventaire et investir dans du nouveau mobilier chaque année.

- Divers :

Repas des aînés : commencer à chercher un prestataire.

Salle intercommunale : volet de la porte d'entrée qui doit être réglé par l'entreprise qui l'a posé.

Déneigement :

- Faire une convention avec le CARREFOUR MARKET

- Tracteur + saleuse : prendre rdv chez H2M pour changer la saleuse et les pneus du tracteur

Faire une commission de sécurité incendie et jeux : M. PETIOT – M. GENIN – M. SAILLET (responsable)– M. GANARD

Football : tonte du terrain de football – les clubs de Berche Dampierre et Voujeaucourt ont fusionné, il est nécessaire de faire une réunion avec les responsables de Voujeaucourt afin de partager les travaux à réaliser sur le stade et les vestiaires. Une lettre sera envoyée à M. HUSSER président de l'ASMB

SIVU : le syndicat doit s'arrêter au 31/12/2025. Il faut réfléchir à l'investissement à faire pour le matériel de tonte et autre.

Francas : une bio-borne a été demandée pour les repas des FRANCAS – PMA a refusé et nous propose de prendre un prestataire extérieur. On propose à la responsable des FRANCAS d'apporter les bio-déchets à la borne au point R de Dampierre sur le Doubs.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 19h55

